

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

DLP 09-11-98002696

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 31/98 du 4/11 1998 - 2 pages

Grandes Cultures

Colza

Stades : 6-8 feuilles en général. Les semis tardifs ou resemis atteignent maintenant 6 feuilles.

Insectes

Les pucerons restent très discrets. On n'enregistre plus de captures de charançon du bourgeon terminal en cuvette. Des piqûres peuvent maintenant être observées en zones non traitées (zones témoins).

▪***La protection des parcelles concernées a dû être réalisée. Si ce n'est pas le cas, le traitement est maintenant inutile. Il est préférable d'attendre pour une éventuelle intervention de rattrapage ultérieure.***

Maladies

Phoma

A la faveur des conditions climatiques très favorables de cet automne, des macules foliaires de phoma sont fréquemment observées sur les cultures, quelle que soit la sensibilité variétale. Rappelons que c'est au niveau du passage de la maladie sur collet que la résistance variétale intervient.

Compte tenu de la quasi absence de variétés sensibles dans les variétés cultivées régionalement nous ne faisons pas de préconisation par rapport à cette maladie.

Désherbage

Sanves-ravenelles : L'arrivée annoncée des premières gelées devrait amener le "durcissement" du feuillage jeune permettant l'utilisation du Cent 7. La dose d'utilisation est de 0,4 l/ha. L'efficacité du traitement décroît sur les adventices au-delà du stade rosette.

Céréales

Stades : début tallage pour les semis de septembre, 3 feuilles-1 talle pour les semis des tout premiers jours d'octobre, 1-2 feuilles pour les semis du 10-15 octobre. Les semis du 22-23 octobre sont en cours de levée.

Ravageurs

L'activité des **cicadelles** est actuellement très faible. Les captures en cuvettes sont pratiquement nulles.

Le vol de **pucerons** reste très faible à la tour d'Auxerre.

Les nouvelles colonisations en culture sont dans l'ensemble peu importantes. Pour les parcelles qui atteignent 1 à 2 feuilles, les niveaux de population sont, pour l'essentiel, compris entre 0 et 7-8 %. Quelques rares situations peuvent cependant atteindre 10 à 15 % de pieds porteurs de pucerons.

➢***Pour les parcelles à 3 feuilles ou au-delà présentant des colonisations supérieures au seuil de 10 %, la protection est à réaliser dès que possible.***

➢***Pour les parcelles actuellement à 1-2 feuilles, on pourra attendre dans la plupart des situations.***

Observez cependant vos parcelles. Les quelques situations présentant plus de 10 % de pieds porteurs appellent une intervention dès que possible.

Limaces

Les conditions restent très favorables à leur activité.

▪***Maintenir la surveillance. Un renouvellement du traitement peut être nécessaire après 20-30 mm de pluie.***

Sauf évènement majeur, notre bulletin paraîtra le 18 novembre.



Colza

Ne plus intervenir contre le charançon.

Céréales

Intervention pucerons sur semis précoces non encore protégés.

Réunions

Changement de date :

La réunion de synthèse "grandes cultures" du S.R.P.V. Franche-Comté se tiendra le :

- mardi 15 décembre 1998 au LEGTA de Dannemarie sur Crète (25) et non le 2 décembre comme annoncé précédemment.

Les réunions du S.R.P.V. Bourgogne sont sans changement :

- 12 novembre après-midi - Lycée viticole de Beaune

- 17 novembre après-midi - D.D.A.F. d'Auxerre

Service Régional de la Protection des Végétaux
ZI Nord - BP 177
21205 BEAUNE Cedex
Tél : 03.80.26.35.45
Fax : 03.80.22.63.85

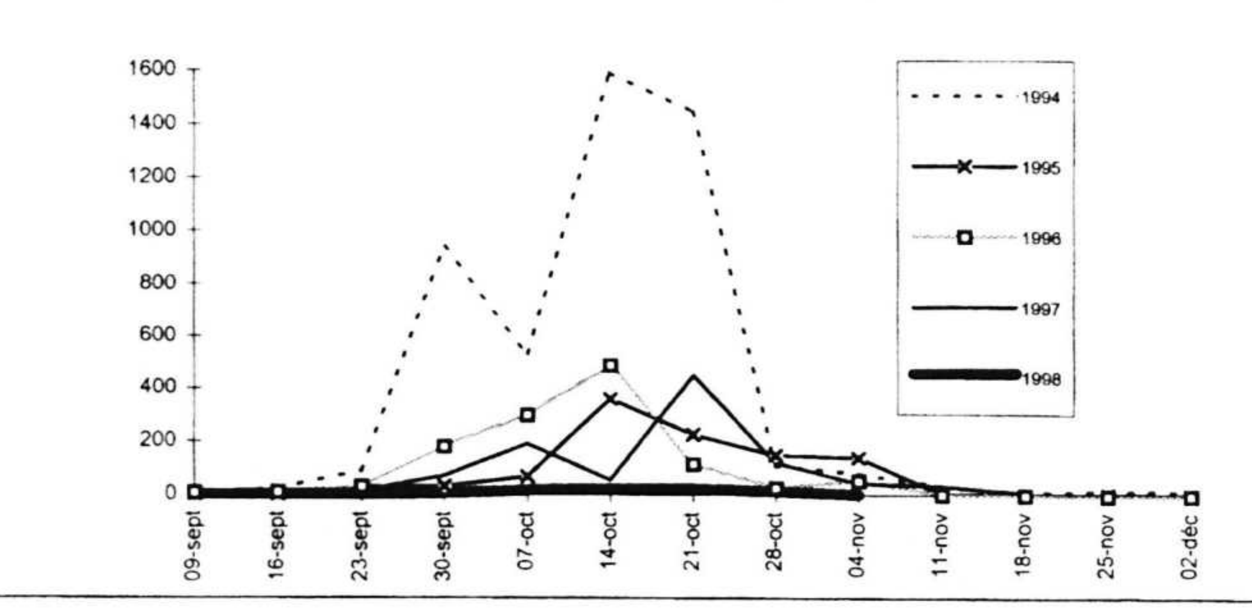
Service Régional de la Protection des Végétaux
Immeuble Orion
191, Rue de Belfort
25043 BESANCON Cedex
Tél : 03.81.47.75.70
Fax : 03.81.47.75.79

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Bourgogne
Directeur gérant : JC RICHARD
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1700 AD
ISSN n°0758-2374
Tarif Courrier 330 F- Fax 380 F

Résultats JNO - Pots piège

Lieu	Période d'exposition	% de pots infestés	% de plantes infestées	Nbre de pucerons par pot	Nbre de pucerons par plante	% de pots infestés par le virus
Beaune	17/09 au 25/09	88	31	4,1	0,8	17,5
	25/09 au 1 /10	39	12	1	0,2	1,5
	1/10 au 8/10	34	12	1,2	0,3	0
	8/10 au 15/10	19	5	0,4	0,1	0
	15 au 23/10	24	7,3	0,6	0,1	0
	23 au 29/10	1	0,5	0,02	0,01	Analyse en cours
Auxerre	21/09 au 25/09	13	3,75	0,36	0,07	0
	25/09 au 1/10	22	3,75	0,4	0,08	1,5
	1/10 au 8/10	6,25	1,5	0,16	0,03	0
	8/10 au 15/10	31,25	8	1,27	0,26	1,25
	15 au 23/10	43,75	11,80	2,06	0,42	2,5
	23 au 29/10	41,25	13,3	2,06	0,41	Analyse en cours

***R. PADI* - Captures hebdomadaires à la tour d'Auxerre**
(Comparaison sur 5 campagnes)



Mesures réglementaires...

le Prophame et le Néburon

Prophame

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a retiré toutes les autorisations de mise sur le marché des préparations contenant du prophame. Leur commercialisation est interdite depuis le 1er janvier 1998.

De ce fait, l'arrêté interministériel du 1er septembre 1998 (Journal Officiel du 29/09/98) a fixé la limite maximale de résidus (L.M.R.) à 0,02 ppm, cela correspond à la limite de détection de cette substance active pour les pommes de terre. L'utilisation du prophame sur pommes de terre ne sera plus possible en 1999.

Néburon

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, après proposition et avis des commissions techniques compétentes, a décidé de retirer toutes les autorisations de mise sur le marché des préparations contenant du néburoon.

La commercialisation de ces préparations est interdite à compter du 1er janvier 1999. Rappelons que le néburon est une substance active à action herbicide de la famille des urées substituées, antérieurement autorisée sur les céréales d'hiver, pois protéagineux, arbres et arbustes d'ornement, conifères de forêt, cultures florales, rosier, luzerne, ail, allées de parcs, jardins, trottoirs.

*

* *